

Natura 2000

La Haute Vallée de la Sarthe





Les habitats d'intérêt communautaire

Prairies maigres de fauche : ces prairies semi-naturelles s'identifient par une végétation homogène, haute, à biomasse élevée et par l'absence de refus (végétation non consommée). Ces prairies sont caractérisées par une grande diversité de plantes (avoine, brome, orge, colchique, ...). Leur présence est liée aux pratiques agricoles de fauche.

Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes (paratourbeuses) : elles se caractérisent par un cortège typique de prairies avec l'apparition d'espèces indicatrices de milieux tourbeux. Elles hébergent des espèces spécifiques (molinie, scorsonère humble, cirse des anglais) voire protégées. Cet habitat est le refuge d'orchidées et de plantes de milieux engorgés.

Milieux herbacés humides abandonnés (mégaphorbiaies) : ce sont des prairies humides à hautes herbes (> 1 m) caractérisées par de grandes plantes : reine des prés, angélique, eupatoire. Elles se développent dans les zones humides. Elles résultent de l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Tourbière basse alcaline : Cet habitat correspond à la végétation des bas-marais que l'on rencontre sur des sols calcaires constamment gorgés d'eau et tourbeux. Une seule tourbière basse alcaline est actuellement connue sur le site. On y observe des orchidées (Epipactis des marais, Orchis de mai) et des plantes rares.

Boisements alluviaux à aulne et frêne : ces habitats correspondent à des boisements de bord de cours d'eau, sur des sols humides. La végétation est dominée par l'aulne, le frêne. Le saule est également souvent présent.

Plan d'eau eutrophe avec végétation aquatique : il s'agit des plans d'eau et mares de plaines à eaux riches en nutriments et peu profondes (d'origine humaine).

Fossés et rivières mésotrophes et eutrophes à renoncules et potamots aquatiques : il s'agit d'un habitat qui se développe dans des cours d'eau, assez larges, voire dans des bras morts ou des canaux. Le milieu est alors colonisé par des renoncules aquatiques.

Les espèces d'intérêt communautaire



Le Grand Capricone

du Chêne est un coléoptère dont la larve vit exclusivement dans les vieux chênes isolés et bien ensoleillés.



Le Lucane Cerf-volant

est le plus grand coléoptère d'Europe. Les larves se développent à proximité des racines de vieux arbres morts ou dans les souches.

0 km 3 6 9 km

Cartographie réalisée par ACTUAL
Tél. 03 25 71 20 20 - www.actual.tm.fr
Reproduction interdite - 100-61/JMP/10-11



Le Chabot est inféodé aux fonds caillouteux et sableux. Il affectionne les têtes de bassin. Il est sensible aux pollutions chimiques et au colmatage des fonds.



La Lamproie de Planer

Ce poisson vit dans les secteurs de faibles courants. La larve est enfouie durant plusieurs années dans le sédiment. Cette espèce est un bio-indicateur de la bonne qualité des cours d'eau.

Les activités socio-économiques

Agriculture

Territoire d'élevage, la vallée de la Sarthe était autrefois réputée pour l'engraissement des bœufs. L'exploitation est aujourd'hui tournée vers des élevages herbagers extensifs pour de la production de viande de qualité. L'activité laitière est présente dans une moindre mesure. Plus de 3 000 ha des prairies permanentes sont exploitées par 227 exploitants (Données 2008). L'élevage a permis la conservation des prairies semi-naturelles, de leur diversité floristique et de la faune associée. Ces prairies constituent la richesse et l'intérêt du site pour la biodiversité. Territoire reconnu depuis 20 ans, il a fait l'objet de dispositifs d'aides (Mesures Agro-Environnementales) afin de préserver ce patrimoine naturel remarquable.

Sylviculture

Environ 220 hectares de boisements sont recensés sur la vallée de la Sarthe. La culture du peuplier constitue plus de 86% des boisements, on retrouve également des plantations de résineux et de bois précieux.

Chasse

La chasse pratiquée sur le site concerne le petit gibier et le gibier d'eau. À noter, la présence de gabions sur deux communes du site. La lutte contre les ragondins est pratiquée.

Pêche

La pêche est présente sur le site, particulièrement prisée pour le brochet et, dans une moindre mesure, la truite Fario en amont du site.

De manière ponctuelle, les randonnées pédestres, équestres, canoë-kayak et VTT sont pratiquées sur le site.



Le Pique-Prune est la plus grande cétoine de France. La larve se développe dans de grandes cavités d'arbres avec accumulation de bois décomposés (terreau). Elle affectionne des cavités hautes, bien ensoleillées de vieux arbres ou d'arbres morts sur pied.

Autres espèces d'intérêt communautaire du site

- Triton crêté (amphibien)
- Barbastelle (chauve-souris)



Natura 2000

Un dispositif européen au service du patrimoine naturel

L'Europe possède une grande diversité de paysages allant des forêts boréales aux garrigues méditerranéennes, en passant par nos landes et forêts atlantiques... Tous ces milieux favorisent l'expression d'une diversité biologique.

Toutefois, certaines espèces ou habitats naturels ont connu de fortes régressions au cours des dernières décennies et sont menacés de raréfaction ou de disparition. Deux Directives européennes (Oiseaux 2009/147/CE, CEE, Habitats, Faune, Flore 92/43/CEE) définissent ce patrimoine naturel en danger dont la préservation présente une importance communautaire.



Un réseau de sites remarquables

Afin d'agir efficacement sur ce patrimoine commun, l'Union Européenne a lancé la constitution d'un ambitieux réseau de sites abritant ces habitats et ces espèces. Ce maillage, de près de 28 000 sites, constitue une réponse stratégique et cohérente face aux enjeux de conservation du patrimoine naturel qui dépasse largement toute notion de frontières. Ce réseau réunit des Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive Oiseaux, et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitats.

La réponse innovante de la France

Natura 2000 applique les principes définis au sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, à savoir la conservation et la gestion soutenable de la diversité biologique. La démarche française laisse une large place à la **concertation** notamment au travers des Comités de Pilotage (COPIL) et des groupes de travail.

Sur chacun des sites, un Document d'Objectifs (DOCOB) est établi afin de conjuguer biodiversité et exigences économiques, sociales et culturelles. Sur la base d'un diagnostic, un programme d'actions spécifique définit une gestion équilibrée et durable du territoire.

Ce programme est mis en œuvre sur la base du **volontariat** au travers de Mesures Agro-Environnementales, de Contrats et d'une Charte Natura 2000. Ce principe de libre engagement constitue la clé de voute de la démarche française et participe à l'appropriation de ce patrimoine écologique commun.



Participer

Que vous soyez un propriétaire privé, une collectivité, une association, une entreprise ou un agriculteur, différentes possibilités s'offrent à vous si vous souhaitez participer aux actions Natura 2000.

Contrat Natura 2000

Il permet d'assurer l'entretien et/ou la restauration de milieux naturels non agricoles. Il finance les travaux sur des parcelles selon un cahier des charges précis. L'objectif est d'assurer la préservation des espèces et des habitats naturels remarquables du site. Proposé aux propriétaires, il est d'une durée de 5 ans, renouvelable. La totalité du financement est pris en charge par l'État et l'Europe. A titre d'exemples : taille des vieux arbres, fauche et pâturage des zones humides patrimoniales, restauration des mares, entretien des berges du cours d'eau, etc.



Mesure Agro-Environnementale

Le contrat agricole ou Mesure Agro-Environnementale est le dispositif proposé pour entretenir et préserver les milieux naturels sur des parcelles agricoles. Il permet de soutenir l'activité agricole sur les terrains souvent difficiles tout en prenant en compte les exigences écologiques de certains milieux ou espèces remarquables sur le site (retard de fauche, limitation du nombre d'animaux à l'hectare, limitation des fertilisants...). Proposé aux exploitants, il est, lui aussi, d'une durée de 5 ans renouvelable. L'exploitant perçoit une indemnité pour compenser les surcoûts et les pertes occasionnés.

Charte Natura 2000

Simple et accessible à tous, la charte répertorie les pratiques respectueuses pour préserver la diversité des habitats et des espèces sur le territoire. Elle constitue une marque de reconnaissance des pratiques actuelles contribuant à la bonne qualité écologique des sites. L'engagement est sur 5 ans et donne droit à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles engagées. Pour les propriétaires forestiers, la charte permet l'accès à la Garantie de Gestion Durable des forêts et à divers avantages fiscaux (loi Monichon...).

Contact

Parc naturel régional Normandie-Maine

Maison du Parc BP05
61320 CARROUGES
02 33 81 75 75
natura2000@parc-normandie-maine.fr
<http://pnr-normandie-maine.n2000.fr/>

Crédit photos : PNRNM, Benjamin BEAUFILS,
Francis MASSIAS, Cyrille DELATTRE, Olivier VANNUCI,
CPIE Vallée de la Sarthe, Franck JUBERT, Mathieu SCELLES

Parution : Octobre 2011

